

Accord de libre-échange

Je vous le dis, quand American Motors a décidé de construire sa nouvelle usine à Brampton, je n'ai pas protesté en disant que c'était épouvantable, qu'il fallait aller ailleurs avec votre sale argent étranger. Ne venez pas l'investir à Brampton. Pour l'amour du ciel, ne faites pas une chose pareille. Non, je n'ai rien dit de tel. Cet investissement a créé environ 1 500 emplois, et le chiffre atteindra probablement 3 000 en fin de compte. Voilà ce qui importe pour la collectivité et pour la croissance économique de notre pays.

Ensuite, j'ai écouté les propos de mon honorable ami de Prince-Albert. Il nous a parlé des programmes sociaux. Il a dit que nos programmes sociaux coûtent tout juste un peu plus d'argent à nos manufacturiers. Ils augmentent quelque peu le coût de nos produits. Nos produits sont un peu plus coûteux à cause de ces programmes sociaux. Voilà ce qu'il nous disait. Du même souffle, il ajoute que les Américains feront valoir que nos programmes sociaux constituent des pratiques commerciales déloyales et qu'ils ne peuvent concurrencer les Canadiens. Comment pouvez-vous justifier cette contradiction? Voilà l'argumentation du NPD. Ce genre de débat leur est coutumier.

● (2140)

Si je me tourne du côté des libéraux, c'est un véritable concert de pleurs et de grincements de dents. Par exemple, j'ai entendu l'intervention de mon ami, le député d'Algoma (M. Foster), qui, je pense, est encore leur critique en matière d'agriculture. Il y a parfois des choses étonnantes dans la vie, mais je pense qu'il l'est. Il parle d'abondance de l'industrie vinicole, de la culture du raisin au Canada. Aux fins du compte rendu, je voudrais citer un article sur une entreprise vinicole de l'Ontario que je connais bien, celle de Hillebrand. L'article se lit comme suit:

Le président de la société Hillebrand . . . John Swan, va droit au but: «Sans le GATT et l'Accord de libre-échange, l'industrie aurait connu une mort lente. Cela a été un coup régénérateur. Nous pouvons produire ici des raisins de classe internationale.»

La production de raisins de classe internationale est la clé du succès, mais il faut en moyenne cinq ans pour que la vigne atteigne sa maturité. A l'heure actuelle, la société Hillebrand produit essentiellement deux types de vin: des vins de table, qui sont fabriqués à partir d'un mélange de raisins, et des vins de cépage, qui sont faits exclusivement à partir d'une variété de raisin provenant de l'exploitation d'un seul producteur . . .

Les vins de cépage représentent 30 p. 100 seulement de la production de la société Hillebrand, mais celle-ci envisage d'en augmenter la production à mesure que les nouvelles vignes gagnent en maturité. Des vins comme le Chardonnay et le Riesling commandent de meilleurs prix, compte tenu de leur meilleure qualité.

Hillebrand achète ses raisins à 80 producteurs indépendants de la région de Niagara, qui produisent annuellement 3 300 tonnes de raisins sur une superficie de 600 acres, ce qui représente 230 000 caisses de vin . . . Il y a deux ans, Hillebrand a lancé un programme de contrats décennaux avec les producteurs, pour leurs meilleures variétés, sous réserve de pouvoir exercer un contrôle sur la façon dont ils s'occupent de leurs vignes.

Il est clair qu'il y a là une leçon pour les autres producteurs de raisin de la région de Niagara. S'ils se mettent à cultiver des variétés européennes de haute qualité, et s'ils peuvent survivre à la période de cinq ans qu'exigent les vignes pour venir à maturité, ils ont un avenir prometteur dans le monde enchanté du libre-échange.

Il semblerait que les producteurs commencent à comprendre. Au cours des deux derniers mois, 200 000 nouveaux plants de vignes ont été plantés dans la région de Niagara.

Le message, bien clairement, c'est qu'ils peuvent survivre et dans un régime de libre-échange, qu'ils veulent survivre et

qu'ils s'efforcent de triompher des obstacles au lieu de s'abandonner aux prédictions d'échec et de ruine dont mon honorable collègue d'Algoma n'arrête pas de parler avec force gémissements et lamentations ici à la Chambre. Il dit que tout est tellement épouvantable dans notre pays et que nous courons droit à la ruine. Les hémorroïdes et tous les maux sociaux sont causés par le libre-échange. Ce libre-échange est une abomination, attention, le voici.

Parlons quelques instants des amendements proposés. Le premier que l'opposition a présenté vise à supprimer l'article 102 de l'accord de libre-échange qui en énonce les objectifs. Je trouve étonnant que l'opposition veuille supprimer les objectifs de l'accord. Les députés d'opposition parlent tout le temps d'appuyer l'élimination des obstacles au commerce des produits et des services. L'accord vise à faciliter la concurrence loyale à l'intérieur d'une zone de libre-échange, c'est-à-dire ce que nous voulons, des échanges équitables.

Personne ne doute que nous recherchions l'équité commerciale. Voilà tout ce dont il s'agit. Nous voulons libéraliser les possibilités d'investissement dans le cadre du libre-échange. Il est étonnant de constater que l'an dernier, les investissements canadiens aux États-Unis ont dépassé les investissements américains au Canada. Les Canadiens se mettent à investir à l'étranger! Où diable s'en va-t-on? Telle est bien la situation et nous voulons nous assurer que nos investisseurs seront traités aussi équitablement que les autres. Voilà ce qui se passe.

Au moyen de la motion n° 4, nos collègues veulent supprimer l'article 4 du projet de loi C-130. Il s'agit d'un point de droit. Sous le régime de la *common law*, la Couronne était liée par la loi, que cette disposition soit explicite dans la loi ou qu'on puisse en déduire implicitement l'intention. Toutefois, en vertu de l'article 16 de la Loi d'interprétation du gouvernement fédéral, Sa Majesté n'est pas liée à moins que la loi ne le précise. Deux décisions récentes de la Cour suprême du Canada nous ont persuadés qu'il faudrait avoir plus qu'une nette intention implicite pour que la loi lie la Couronne étant donné la formulation de l'article 16. Par conséquent, nous avons dû faire figurer l'article 4 dans la loi pour assurer le respect de l'accord.

Les députés d'opposition veulent éliminer l'article 6 de l'accord de libre-échange. Cela m'amuse beaucoup parce que, d'après eux, les gouvernements provinciaux n'ont plus rien à faire maintenant. Ils prétendent qu'avec l'article 6 nous leurs avons enlevé tous leurs pouvoirs. Croyez-vous? Le gouvernement fédéral a enlevé aux provinces tous leurs pouvoirs!

Je veux qu'un point soit bien clair. L'article 6 indique très clairement que le gouvernement fédéral a le droit de mettre en oeuvre un traité international signé par deux pays souverains, et c'est exactement ce que nous faisons dans cet article. Celui-ci facilite énormément l'interprétation mais, contrairement à ce que mes amis essaieraient de vous faire croire, il ne modifie pas la division actuelle des pouvoirs au Canada. Le Parlement n'est pas en droit de s'accorder des droits constitutionnels qu'il ne possède pas encore. Les députés, qui sont au courant de cette restriction, tentent quand même de faire peur à la population canadienne en prétendant que les provinces perdront une partie de leurs pouvoirs.